

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00388

Numéro SIREN : 833 261 399

Nom ou dénomination : A LA FRANCAISE

Ce dépôt a été enregistré le 22/11/2021 sous le numéro de dépôt 33652

n° de
dépôt

33652



22 NOV. 2021

Ques.

A LA FRANCAISE
Société par actions simplifiée au capital de 1.000^e euros
Siège social : 1, avenue Huguier – 78530 Buc
R.C.S. Versailles B 833 261 399
(la « Société »)

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 30 JUIN 2020

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

L'Assemblée Générale décide, sur la proposition du Président d'affecter le bénéfice de l'exercice soit 31 989,60 euros de la façon suivante:

- AUX AUTRES RESERVES	0 €
- LE SOLDE AU REPORT A NOUVEAU	31 989,60 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

Le Président
Monsieur Max BAYLE

L'Assemblée donne acte au Président de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- *Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;*
- *Quitus donné au Président de la Société de sa mission et de sa fonction ;*
- *Affectation du résultat des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019 ;*
- *Examen et approbation sur l'absence de conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce conclues ou poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;*
- *Pouvoirs en vue des formalités.*

Le Président précise qu'il n'a été saisi d'aucune question écrite de la part d'associés.

Le Président décrit et commente l'activité de l'exercice 2019.

Enfin, le Président déclare la discussion générale ouverte, après avoir signalé qu'aucun projet de résolution n'a été déposé par des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

L'Assemblée,

après avoir entendu la lecture de l'activité 2019 du Président et la lecture des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019,

approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils lui ont été présentés par le Président, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, faisant ressortir une bénéfice net comptable de 31 989,60 euros.

En application des dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée **prend acte** qu'aucune dépense ou charge non déductible fiscalement au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'a été engagée au cours de l'exercice écoulé,

En conséquence, **donne quitus** au Président de la Société pour l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

L'Assemblée,

après avoir entendu la lecture de l'activité 2019 du Président et lecture des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019,

décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à la somme de 31 989.60 euros au poste « Report à Nouveau ».

Dividendes versés au titre des trois derniers exercices :

prend acte, conformément à la loi, de ce qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIEME RESOLUTION

Examen et approbation desdites conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce conclues ou poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019

L'Assemblée,

Prend acte de l'absence de convention relevant des dispositions de l'article L.227-10 et suivants du Code de commerce conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

Pouvoirs en vue des formalités

L'Assemblée **donne** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue d'effectuer toute formalité qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le secrétaire de séance.

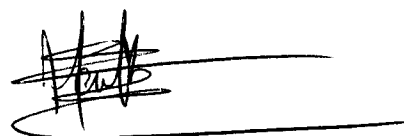
Le Président

Monsieur Max BAYLE



Le secrétaire de séance

Monsieur Yoan MATHIOT





A LA FRANCAISE

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros

Siège social : 1, avenue Huguier – 78530 Buc

R.C.S. Versailles B 833 261 399

(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **EN DATE DU 30 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt,

Le 30 juin à 16h,

Les associés de la société A LA FRANCAISE, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé au 1 avenue Huguier – 78530 Buc, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 833 261 399, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social de la Société, sur convocation régulière du Président de la Société (l'« **Assemblée** »).

Chaque associé a été régulièrement convoqué.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Max BAYLE, en sa qualité de Président de la société (ci-après le « **Président** »).

Monsieur Yoan MATHIOT est désigné Secrétaire de séance, (ci-après le « **Secrétaire de séance** »).

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président et le Secrétaire de séance, permet de constater que les associés présents et représentés possèdent ensemble le quorum requis pour que l'Assemblée puisse valablement délibérer.

Le Président, en conséquence, constate que l'Assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des associés :

- 1° les statuts de la Société ;
- 2° la copie des lettres de convocation adressées aux associés ;
- 3° la feuille de présence certifiée exacte par le Président ;
- 4° les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- 5° le projet des résolutions soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de la Société, la liste des associés, le projet des résolutions ainsi que les autres documents énumérés par la loi et les règlements ont été communiqués aux associés dans les conditions requises.

État préparatoire au Bilan simplifié

État exprimé en €

État exprimé en €			Du 01/01/2019 Au 31/12/2019						Du 22/04/2017 Au 31/12/2018		
ACTIF			Brut		Amortis. Provisions		Net		Net		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles : - Fonds commercial - Autres		010		012						
			014		016						
	Immobilisations corporelles		028	31 187,25	030	1 237,05		29 950,20			
	Immobilisations financières (1)		040		042						
Total I (5)			044	31 187,25	048	1 237,05		29 950,20		0,00	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052						
		Marchandises	060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	- Clients et comptes rattachés		068	12 287,57	070		12 287,57		14 149,40		
	Créances (2) : - Autres (3)		072	12 519,35	074		12 519,35		222,45		
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	42 951,38	086		42 951,38		16 114,70		
	Charges constatées d'avance		092		094						
	Total II			096	67 758,30	098	0,00		67 758,30		30 486,55
Total général (I+II)			110	98 945,55	112	1 237,05		97 708,50		30 486,55	
PASSIF							01/01/2019 - 31/12/2019 Net		22/04/2017 - 31/12/2018 Net		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel						120	1 000,00		1 000,00	
	Écarts de réévaluation						124				
	Réserve légale						126				
	Réserves réglementées						130				
	Autres réserves						132				
	Report à nouveau						134	6 485,45			
	Résultat de l'exercice						136	31 989,60		6 485,45	
	Provisions réglementées						140				
	Total I						142	39 475,05		7 485,45	
Provisions pour risques et charges						Total II	154	0,00		0,00	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164				
	Fournisseurs et comptes rattachés						166	7 760,71		4 418,14	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N						169	21 125,38	172	40 888,74	18 582,96
	Produits constatés d'avance						174	9 584,00			
Total III						176	58 233,45		23 001,10		
Total général (I+II+III)						180	97 708,50		30 486,55		
RENNVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195			
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*		182			
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice*		184			

État préparatoire au Compte de résultat simplifié

État exprimé en €

						Du 01/01/2019 Au 31/12/2019		Du 22/04/2017 Au 31/12/2018	
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises		209			210	145 366,97	43 214,59	
	Production vendue :	- Biens	215	dont export et livraisons intracommunautaires		214			
		- Services	217			218	205 577,00	41 184,45	
	Production stockée					222			
	Production immobilisée					224			
	Subventions d'exploitation reçues					226			
	Autres produits					230	43,92	854,59	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	350 987,89	85 253,63	
Charges d'exploitation	Achats de marchandises					234	124 102,43	28 162,34	
	Variation de stock (marchandises)					236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements					238	3 195,00		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)					240			
	Autres charges externes					242	126 155,89	48 973,84	
	Impôts, taxes et versements assimilés					244	911,92	487,00	
	Rémunérations du personnel					250	43 415,12		
	Charges sociales					252	14 180,45		
	Dotations aux amortissements					254	1 237,05		
	Dotations aux provisions					256			
	Autres charges	Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259			262	155,43		
		Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
Total des charges d'exploitation (II)						264	313 353,29	77 623,18	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION						270	37 634,60	7 630,45	
Produits et charges divers	Produits financiers				(III)	280			
	Produits exceptionnels				(IV)	290			
	Charges financières				(V)	294			
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes	347		(VI)	300			
		Dont amortissement exceptionnel des 25% des constructions nouvelles	348						
Impôts sur les bénéfices						(VII)	306	5 645,00	1 145,00
BENEFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	31 989,60	6 485,45	
B- RÉSULTAT FISCAL						312	31 989,60	314	6 485,45
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles*					322			
	Impôts et taxes non déductibles*					324			
Deductions	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	0,00	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	0,00	330		
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987		127	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989		138		
	Divers dont ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		346	350	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1 Perte col. 2	352	31 989,60	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprise I.S. seulement)						356		
	Déficit antérieurs reportables* :					dont imputés sur le résultat :		360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col.1 Déficit col.2	370	31 989,60	372
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381		Exonérations ou abattements* entreprises nouvelles ou ZFU	380		n° du centre de gestion agréé :	388	
Montant de la T.V.A. collectée		374		Effectif moyen du personnel*	376		Dont apprentis	handicapés	Effectif affecté à l'activité artisanale
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :		378		Montant des prélèvements personnels de marchandises* :		399		861	